

Nature de l'acte : 1-4

DÉC.2026-063 - Achat de barrières et de boules pour potelets – Centre ville – Condé-en-Normandie – SARL

CF Carrelage

LE MAIRE de la commune de Condé-en-Normandie

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n° 2026-036 en date du 9 avril 2026 autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Considérant la nécessité d'acquérir des barrières « simple croix » afin de sécuriser un site et d'assurer la protection des usagers, ainsi que de remplacer les boules de potelets manquantes ou détériorées afin de les remettre en place sur les potelets situés dans le centre-ville,
- Considérant les offres reçues,

DÉCIDE

Article 1 – De procéder auprès de la société Ouest Collectivité – ZA les Olivettes – 35520 Melesse, à l'achat du mobilier urbain pour un montant un montant total de 2 633.00 € HT soit 3 159.60 € TTC, repartis de la manière suivante :

- 10 barrières simple croix pour un montant de 1 999.00 € HT soit 2 398.80 € TTC
- 20 boules pour potelets décoratifs pour un montant de 634,00 € HT soit 760.80 € TTC

DIT

Article 2 - Que les crédits sont inscrits au budget.

Article 3 – Que la présente décision sera insérée au registre des délibérations du Conseil Municipal et exposée au Conseil Municipal.

Fait à Condé-en-Normandie, le 15 septembre 2026

LE MAIRE



Sylvain DELANGE